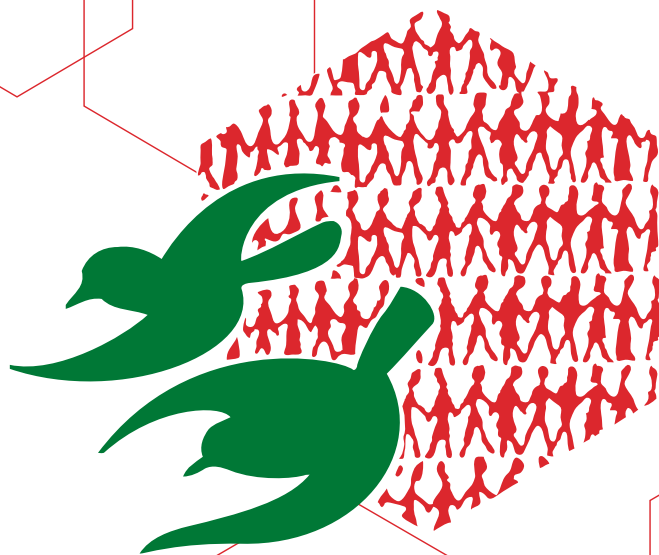


# Croissance démographique et urbanisation

## Politiques de peuplement et aménagement du territoire

*Séminaire international de Rabat (15-17 mai 1990)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

# Concepts et définitions de l'urbain

---

Yves BLAYO

Institut National d'Études Démographiques, Paris, France

Les villes administratives de la Chine classique étaient bien différentes des métropoles des pays aujourd'hui industrialisés, qui semblent elles-mêmes plus éloignées des plus petites villes que celles-ci des villages ruraux ; toutes ces unités présentent cependant un ou plusieurs caractères communs qui les font qualifier d'urbaines et paraissent suffire à les distinguer des zones rurales. La difficulté de cerner l'«urbain» tient à la multiplicité de ses formes, provenant à la fois de la variété des fonctions, militaire, commerciale, administrative, religieuse, etc., autour desquelles les villes se sont constituées, de celle des contextes socio-économiques dans lesquels elles se sont développées, et enfin de la singularité de leurs transformations au fil du temps. La définition des villes, qui sont un reflet de la complexité de l'organisation des sociétés humaines, doit par conséquent faire appel à de nombreux critères.

D'une façon générale, la ville est un lieu de concentration, de densification de la population, qui s'oppose à la campagne, domaine de l'agriculture ; les villes remplissent des fonctions diversifiées, et imposent un mode de vie différent de celui des zones rurales. Pour des raisons pratiques, on substitue à ces caractères généraux dépourvus d'efficacité opératoire des critères administratifs ou des indices sommaires, économiques ou démographiques, comme la taille minimale que la population d'une unité territoriale doit atteindre pour qu'elle puisse être classée urbaine. Ces indices sont choisis parce qu'ils sont à la fois mesurables et discriminants, dès lors qu'un seuil quantitatif a été fixé ; leur choix est justifié dans la mesure où un grand nombre de fonctions urbaines ne peuvent être exercées si certaines conditions démographiques, de taille ou de densité, ou bien d'activité économique, ne sont pas remplies.

La première tâche de l'analyste sera de constituer, au sein des populations, deux sous-ensembles homogènes pour certains caractères : une sous-population rurale, et une autre, urbaine, identifiée à celle des zones réputées urbaines, dont les villes ; il faut, par conséquent, déterminer préalablement les limites du territoire dans lequel vont s'appliquer les critères de définition. En second lieu, l'analyste va s'efforcer d'assurer la comparabilité des données sur la population urbaine lorsqu'il établit des séries chronologiques, d'une part, et celle des données relatives à différents pays, d'autre part ; celle-ci est la plus difficile à rétablir, non seulement en raison de l'utilisation de différents critères ou de celle de mêmes critères opérant à des seuils différents, mais aussi de la variabilité de l'étendue des localités ou des unités territoriales à l'intérieur desquelles s'appliquent ces critères identiques ou différents.

## I.- Les limites géographiques

Les villes s'inscrivent dans un cadre territorial qu'il faut d'abord cerner, puisque les critères de définition qui sont communément utilisés y font tous référence, explicitement lorsqu'il s'agit de critères administratifs, de critères de taille ou de densité, ou implicitement dans le cas de critères faisant appel aux fonctions des villes ou à leur

équipement. La délimitation des unités urbaines est assez souvent peu rigoureuse, et conduit à une conception floue de la population urbaine qu'elles contiennent; c'est que la frontière entre les zones rurales et celles auxquelles le caractère urbain est reconnu est, par nature, mouvante: les murs, dont une ville s'entoure, sont immédiatement débordés par les individus qui viennent s'établir à ses portes, et qui s'urbanisent rapidement, au moins pour certains caractères, dans les faubourgs ou les banlieues. Du point de vue du peuplement, on distingue deux grandes catégories de localités urbaines, c'est à dire de grappes de population dans les limites d'un établissement dense, et qui répondent à certains critères, selon que leurs limites sont fixes ou se déplacent.

1) Les unités territoriales peuvent avoir des *frontières fixes* qui sont celles des plus petites divisions administratives du pays (les communes par exemple). Deux cas peuvent alors se présenter: ou bien certaines de ces unités, entières, sont désignées comme villes par l'administration, ou bien le statut de ville est attribué à leur seul chef-lieu, siège d'une administration locale.

Les limites administratives ont l'inconvénient de ne pas coïncider avec la zone bâtie dense. Elles peuvent inclure des zones qui sont rurales par leurs activités et leur mode de vie, ou au contraire être repoussées, comme l'étaient jadis les enceintes fortifiées, par des banlieues qui sont urbaines en tout, mais que l'administration n'a pas encore reconnues comme telles: des mises à jour périodiques annexent alors ces banlieues au centre, ou bien créent de nouvelles localités urbaines. Avant 1953, la plupart des villes japonaises avaient des banlieues urbanisées au-delà de leurs frontières administratives, qui ont été élargies à cette date, au point de contenir des zones peu denses; le degré d'urbanisation du Japon, 37,5% au recensement de 1950, est passé à 56,3% lors de celui de 1955: il aurait été de 53,5% en 1950 dans les limites nouvelles.

Ainsi, les ajustements administratifs introduisent une discontinuité qui, d'une part, rend difficile la projection de la population urbaine, et d'autre part impose la ré-estimation de la population administrativement urbaine à différentes dates dans le cadre des frontières les plus récentes, pour établir des séries chronologiques cohérentes. Cet inconvénient fait parfois préférer un autre type de définition des localités urbaines.

2) Les limites des localités ne sont *pas fixées*: elles sont indépendantes des limites administratives, de la taille, de l'activité économique ou des autres fonctions; elles sont calquées sur celles de la zone bâtie et se modifient constamment sous l'effet de la croissance de la population urbaine, due pour partie au reclassement d'unités rurales en unités urbaines, et non plus seulement à l'accroissement naturel et aux migrations vers la ville.

Dans ce cas, il subsiste cependant une discontinuité provenant de ce que les modifications des limites de la zone bâtie ne font pas l'objet d'une observation suivie: elles ne sont enregistrées qu'au moment des opérations de collecte de données, recensements ou enquêtes, et sont tributaires des délais administratifs nécessaires à leur reconnaissance.

Pour les Nations Unies, «l'agglomération urbaine comprend, par définition, la proche banlieue, c'est à dire la zone fortement peuplée qui est extérieure mais contiguë aux limites de la ville». C'est donc la ville centrale augmentée de ses rejets, qui peuvent s'étendre au point d'absorber les villes satellites, correspondant en général à la ville et à sa proche banlieue.

L'avantage du concept d'agglomération est qu'il reflète exactement l'emprise de l'habitat urbain sur l'espace, et convient bien au plan d'aménagement. Inscrite sur le

sol, l'agglomération est l'image de la ville géographique, et se prête particulièrement bien, ainsi que le mentionne Françoise Dureau dans sa communication, à la délimitation par photographies aériennes ou à l'observation satellitaire, et au tirage des unités primaires de sondage, dont la délimitation ne coïncide pas forcément avec celle des géographes; faute de pouvoir reconstituer, dans les enquêtes de démographie différentielle, l'histoire de l'appartenance de chaque unité à l'univers urbain, on est amené à considérer comme urbains des territoires dont le degré d'urbanisation est tel qu'on peut présumer qu'ils l'ont été toujours au cours de la période considérée.

Ce concept présente des inconvénients importants : les données relatives à une agglomération ne sont pas comparables dans le temps, le territoire duquel elles proviennent s'étant modifié entre les observations successives; de plus, celles qui sont obtenues lors d'un recensement ou d'une enquête ne peuvent être rapprochées des données d'observation suivie, notamment de l'état civil, forcément recueillies dans un cadre administratif. Ces inconvénients disparaissent si les agglomérations, au lieu de se conformer exactement aux limites de la zone bâtie, sont composées d'unités administratives entières, comme en France. Les agglomérations, dans ce cas, n'ont pas de limites fixes, mais ne peuvent s'accroître que d'unités dont les frontières le sont. Elles perdent alors leur avantage principal, sauf si les unités administratives ont une superficie suffisamment petite pour rendre acceptable l'approximation que la population de l'unité annexée est équivalente à celle de sa zone bâtie.

3) Le concept de *zone métropolitaine* a été élaboré pour éviter les inconvénients des frontières fixes des localités administratives, et ceux des limites mouvantes de la zone bâtie.

Les zones métropolitaines sont suffisamment vastes pour englober à la fois les zones urbaines, les zones industrielles adjacentes qui n'ont pas la « densité urbaine », et les zones environnantes intégrées fonctionnellement au centre. Il s'agit en somme des villes, de leurs banlieues adjacentes et des petites unités proches qui en dépendent. Elles ne concernent que les villes les plus grandes, et constituent des régions pour la planification économique.

Leur définition fait appel à des critères nouveaux, non-traditionnels, mesurant le degré de dépendance économique et sociale entre les fonctions locales et celles du centre, comme la fréquence des liaisons et des communications.

Les zones urbanisées des États-Unis d'Amérique sont centrées sur une ville de 50 000 habitants au moins, et comprennent les districts de recensement voisins qui ont au moins 1 000 habitants au mile carré, les localités contiguës de 2 000 habitants au moins, et enfin les petits établissements proches avec 100 logements au minimum. Au Japon, les « districts densément peuplés » sont composés de districts de recensement contigus, situés dans des zones administratives ayant une densité minimale de 4 000 h/km<sup>2</sup>, et dont la taille combinée atteint 5 000 habitants au moins.

La notion de Z.P.I.U. (zone de peuplement industriel ou urbain) en France tient compte de la continuité de l'habitat, de l'importance de la population non-agricole, du nombre et de la taille des établissements industriels, commerciaux, ou administratifs, et du niveau des migrations quotidiennes entre domicile et lieu de travail.

D'autres critères, fondés sur la densité de la circulation, le nombre et la direction des appels téléphoniques peuvent caractériser, au-delà des données fournies par les recensements,

des territoires urbanisés à frontières mouvantes, englobant des zones encore strictement rurales.

Les zones métropolitaines sont parfois groupées pour former des mégapoles, de plusieurs dizaines de millions d'habitants, comme celles de Tokyo-Osaka-Kyoto-Kobe, de la côte Est des États-Unis ou de la Ruhr.

Véronique Dupont et Éva Lelièvre prennent, dans leur communication, l'exemple d'une ville moyenne de l'Inde pour présenter une approche du fait urbain affranchie du problème de délimitation des zones urbaines. L'«espace de vie» de l'individu comprend l'ensemble des lieux avec lesquels il est en rapport, et se trouve privilégié par rapport aux notions de concentration ou d'entité territoriale. Un système d'observation complexe est nécessaire pour rendre opératoire ce concept général, qui entraîne le déplacement de l'observation vers les villages et fonde l'étude de la composante «migrations» de l'urbanisation sur celle des dynamiques rurales.

## II.- Les critères de définition

Un deuxième problème est celui du choix des critères de définition de ces localités, employés seuls ou en combinaison. La nature simplificatrice de la dichotomie villes/campagne, utile à certains objectifs, ne peut l'être à tous. Le statut urbain est généralement attribué lorsqu'un certain seuil, par exemple de taille de la population, est atteint : ville au-delà, zone rurale en deçà de la limite fixée. La réalité est moins tranchée et les caractères urbains ne se manifestent pas aussi subitement ; les établissements humains se trouvent situés sur un continuum pour chaque critère, qu'il s'agisse de taille ou d'un autre caractère : par exemple, des fonctions, politiques ou autres, conférant un statut urbain, présentent une intensité différente selon les villes et peuvent aussi être représentés sur des échelles.

Le choix des critères de définition n'est pas neutre et leur utilisation privilégie naturellement une certaine conception de la ville, selon qu'elle est considérée du point de vue de l'aménagement du territoire, de celui de l'administration de sa population, du mode de vie de ses habitants, de leur activité économique, etc. Une définition de type économique est préférée si l'on envisage la préparation d'un plan de développement, tandis que des mesures sociales seront en général mises en œuvre dans un cadre administratif. C'est la raison pour laquelle certains pays utilisent simultanément plusieurs concepts permettant différentes descriptions de l'urbanisation, afin de répondre à plusieurs objectifs des politiques économiques et sociales.

Le mouvement très général de concentration de la population dans les limites des villes s'est parfois inversé au XX<sup>e</sup> siècle, dans certains pays industrialisés, et la désurbanisation amène à définir de nouvelles formes de zones urbaines au moyen de critères nouveaux.

### 1) Les critères administratifs

L'administration désigne, parmi les unités administratives, celles qui sont urbaines, ou les sièges de l'administration locale auxquels cette qualité est conférée. Elle opère souvent en tenant compte, implicitement ou non, d'autres critères confirmant le caractère urbain de ces unités.

## 2) Les caractéristiques de peuplement.

a) On trouve en premier lieu la taille de la population à partir de laquelle une localité est considérée comme urbaine : le critère sera soit le nombre d'habitants d'une unité administrative, soit celui des individus résidant à son chef-lieu.

Le découpage administratif est très inégal selon les pays. Il y a en France environ 36 000 communes avec un noyau principal de groupement (l'ancienne paroisse), mais 3 052 *municipios* en Espagne, ou 8 000 communes en Italie qui possèdent souvent plusieurs noyaux : une grande taille de population urbaine n'indique pas forcément, dans ces deux pays, la présence d'une ville.

Les seuils retenus pour définir les zones urbaines sont très variables : de 200 (Islande) à 10 000 habitants (Portugal) selon l'Annuaire démographique des Nations Unies de 1986. Le seuil peut varier aussi, à une même date, entre les régions d'un même Etat : vers 1960, en URSS, les zones urbaines sont définies par la taille de la population et la proportion de la population non-agricole : il leur fallait, en Russie, 12 000 habitants et 85 % de non-agricoles ; en Ukraine, en Moldavie et au Tadjikistan, 10 000 habitants et plus de 50 % ; en Géorgie, 5 000 et 75 % ; au Turkménistan, 5 000 habitants et 65 %. Enfin, dans un même pays, le seuil se modifie au cours du temps : par exemple, il fallait en Chine, avant 1963, soit plus de 2 000 habitants dont 50 % au moins de non-agricoles, soit plus de 1 000 habitants dont 75 % au moins de non-agricoles, pour qu'une localité puisse accéder au statut de *zhen* (petite ville) ; entre 1963 et 1984, le seuil était soit 3 000 habitants et 70 %, soit 2 500 habitants et 85 % de non-agricoles ; depuis 1984, la condition est d'avoir au moins 2 000 non-agricoles, quelle que soit la taille de l'unité.

Comme il est impossible de parvenir à une définition générale fondée sur des unités administratives de tailles comparables, les organisations internationales recommandent de présenter les données par classes de taille, de façon qu'une certaine comparabilité puisse être rétablie ; cependant, les unités ainsi distinguées selon la taille ne recouvrent pas le même type de circonscription dans tous les pays : il s'agit tantôt d'agglomérations, tantôt de localités désignées par l'administration, tantôt d'unités territoriales diverses, villes, bourgs, villages, ou petites unités administratives.

Le critère de l'effectif d'une population pour définir son caractère urbain présente plusieurs inconvénients. D'une part, la taille est une variable continue, et le choix d'un seuil pour opérer la dichotomie est parfaitement arbitraire ; d'autre part, une grande taille n'est pas le signe irrefragable d'une zone urbaine : des concentrations d'ouvriers agricoles en Sicile ou en Hongrie, ou de forestiers ou de mineurs chinois, rassemblent parfois plusieurs dizaines de milliers d'individus sans être, pour autant, des villes ; des villages d'Afrique équatoriale peuvent atteindre 5 000 à 20 000 habitants ; A. Bose signale, qu'en Inde, certaines localités de plus de 5 000 habitants sont des villages qui ont trop grandi : il manque à toutes ces agglomérations un noyau susceptible d'organiser la périphérie en un ensemble présentant des caractères urbains. Le seuil au dessus duquel un établissement humain présente des caractères et des fonctions urbaines varie selon la densité de la population et le niveau de développement : dans un pays avancé à population éparsée, un centre de petite taille peut être dit urbain, tandis que dans les pays en voie de développement, les établissements ruraux peuvent atteindre une grande taille.

Françoise Dureau, en examinant le processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire, propose pourtant de délaissier l'approche fonctionnaliste (géographique) des unités urbaines

des pays d'Afrique Noire, au profit d'une définition fondée sur la taille des agglomérations délimitées par la zone bâtie; elle souhaite aussi changer le cadre d'analyse et faire porter l'observation sur les individus plutôt que sur les entités urbaines.

Le couplage du critère de la taille avec celui de la proportion de la population non-agricole est particulièrement utile dans les pays où la taille des villages est susceptible de dépasser celle de certaines petites villes. Il présente par contre l'inconvénient de multiplier les difficultés des projections démographiques : à la prévision de la taille s'ajoute l'estimation de la distribution future de la population selon l'activité professionnelle.

On notera le problème de méthode posé par l'utilisation de la taille comme critère de définition lorsqu'on veut étudier l'effectif de la population urbaine : c'est en effet celle des unités possédant une population atteignant au moins la taille requise; le critère n'est donc pas indépendant de l'objet de l'étude.

b) Des indices de concentration sont parfois retenus :

La densité, lorsqu'elle est utilisée, entre en combinaison avec d'autres critères : en 1981, l'Inde a retenu 390 h/km<sup>2</sup>, et le Canada 400. Bien que présentant des seuils beaucoup moins variables que la taille, la densité n'est pas dépourvue d'inconvénients :

— certaines zones rurales ont des densités supérieures à celle de certaines zones urbaines;

— on considère en général la densité nocturne, qui est celle des résidents. Le centre des grandes villes n'en compte qu'assez peu; réservé à des fonctions tertiaires, il se vide, le soir, de ses dizaines ou centaines de milliers d'employés des bureaux, des banques, des magasins, et ne conserve que des activités de loisir.

Le nombre de logements occupés est quelquefois utilisé en conjonction avec la taille de la localité, ou bien s'y substitue : en Australie, une localité de moins de 1 000 habitants est urbaine si elle compte 250 logements ou plus dont 100 au moins sont occupés (il s'agit souvent de centres de villégiature).

Enfin, la continuité de la zone bâtie est mesurée par la distance entre les constructions (moins de 50 mètres en Norvège, 200 mètres en France). Ce concept est utilisé dans la définition des agglomérations en France, des zones urbanisées aux États-Unis, des districts denses au Japon.

### 3) Les critères économiques

Les activités économiques des villes sont souvent difficiles à mesurer, et l'on se sert de l'association traditionnelle entre habitat rural et activités agricoles pour les approcher, en considérant que la proportion de la population d'un territoire qui n'est pas engagée dans une occupation agricole est un indice de son degré d'urbanisation.

Ce critère de la proportion de non-agricoles est marqué, comme les précédents, par l'arbitraire du choix du seuil, variable selon les pays, et d'une période à l'autre. Il ajoute encore, aux difficultés de définition de la taille d'une population, agricole ou non, celle de la définition de l'activité agricole : s'agit-il de celle des individus, ou bien de celle du chef de ménage, et dans le cas d'une activité agricole saisonnière, celle à laquelle la majeure partie du temps est consacrée, ou bien celle qui procure la plus grande partie des ressources, monétaires ou au total? La difficulté peut être résolue aisément, sinon

de manière satisfaisante, par un classement, a priori et arbitraire, des individus dans les populations agricole et non-agricole, comme le fait l'administration chinoise.

Certains gouvernements provinciaux de la Chine ont introduit, à la fin de la décennie 1970, d'autres critères de nature économique pour définir les zones urbaines : par exemple, les localités de la province du Liaoning devaient avoir 5 000 habitants au moins et une production industrielle totale d'au moins 5 millions de yuan, ou bien 3 000 habitants et plus avec une production de 10 millions, pour prétendre au statut de zhen (bourg). Dans certains districts de la province du Hubei, un volume minimal de la vente au détail s'ajoutait aux critères de taille et de production industrielle.

#### *4) Les équipements urbains.*

Ils servent à caractériser le mode de vie urbain, et sont utilisés par certains pays dans la définition de leurs villes. En Indonésie en 1980, en Roumanie et au Malawi en 1977, les localités définies comme villes le sont parce qu'elles présentent des caractéristiques urbaines, sans autres précisions. D'autres pays caractérisent les fonctions urbaines, très variables, par la présence de services, ou d'équipements, définissant les zones urbaines : en 1980 au Panama, il s'agit de rues, d'éclairage public, de système d'adduction d'eau, d'égouts. Le caractère urbain d'une localité résulte dans certains cas de l'existence d'une école secondaire, d'un dispensaire, d'un poste de police, d'un service postal, etc. Le passage au concept de zone métropolitaine a aussi conduit à construire des indices de dépendance vis-à-vis du noyau central.

Ces caractéristiques urbaines sont utilisées seules, ou en combinaison avec la taille, ou un critère administratif. Elles ont l'inconvénient de n'être pas discriminantes, dans la mesure où les zones rurales les acquièrent progressivement. Les équipements urbains figurent cependant dans des définitions très élaborées de zones urbaines, comme celle de la Tchécoslovaquie en 1983.

#### *5) Les combinaisons complexes de critères*

Selon l'annuaire démographique des Nations Unies de 1986, plusieurs catégories de villes sont distinguées en Tchécoslovaquie : les villes importantes, par exemple, comptent généralement 5 000 habitants et plus, ont une densité de 100 personnes au moins par hectare de surface bâtie, dont au moins 15% des logements comportent trois pièces d'habitation ou davantage, et dont la plus grande partie est dotée d'un système d'adduction d'eau et d'égouts ; ces villes doivent avoir au moins 5 médecins et une pharmacie, une école secondaire offrant 9 années d'études, un hôtel avec 20 lits au moins, un réseau de services commerciaux et de distribution desservant plus d'une ville ; elles doivent en outre offrir des possibilités d'emploi à la population de leur périphérie, être le terminus d'un réseau de lignes d'autobus ; enfin, la part de la population active engagée dans l'agriculture ne doit pas y dépasser 10%.

La précision de cette définition, qui couvre de nombreux aspects de l'«urbain», la rend difficile à étendre à d'autres pays, et la condamne à être rapidement modifiée sous l'effet de la diffusion du progrès économique et social.



### III.- L'éclatement des villes

Pendant des siècles, il n'a pas fait de doute que la population urbaine<sup>(1)</sup> correspondait à celle des zones urbaines; les critères de définition choisis naguère les caractérisaient suffisamment, lorsque les commerçants et artisans exerçaient leurs activités au centre des villes, au lieu de leur résidence ou à sa proximité immédiate. L'évolution économique et sociale amène à mettre en question l'assimilation de la population urbaine à celle des villes; en d'autres termes, la distinction entre population urbaine et population rurale est-elle aussi pertinente que dans le passé?

La révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle a provoqué une rupture dans le rythme de l'urbanisation. Le développement économique des villes et leur croissance démographique ont alors amené une première différenciation entre la périphérie des villes, où s'installent les industries avec des « cités » résidentielles construites pour leur personnel, et le noyau urbain dont la population stagne ou diminue, et où s'accroît le poids des fonctions financière, commerciale et de loisirs. Les activités du centre s'adressent à des usagers de plus en plus nombreux et de plus en plus éloignés, et se trouvent progressivement saturées. Le centre ville se transforme en foyer de mouvements pendulaires, matérialisés par les flux de circulation qui y convergent et le menacent d'asphyxie.

Jusqu'à ce que se produise, vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, une autre discontinuité, d'ordre qualitatif, on pouvait faire coïncider sans risque d'erreur important population urbaine et population résidente des localités qualifiées d'urbaines. La distinction opérée jadis par la muraille et son environnement rural, puis, plus récemment, par les frontières administratives, tend à disparaître dans les pays industrialisés sous l'effet des modifications sociales et de la nouvelle appréhension de l'espace que permet le développement des moyens de transport publics puis individuels. Ceux-ci, conjugués à d'autres facteurs comme les difficultés et le coût du logement en ville, accélèrent le mouvement de dissociation des lieux de résidence et de travail ébauché au cours du siècle précédent, et les individus, qui devraient former la population urbaine, vivent de plus en plus fréquemment en dehors des villes. Des formes nouvelles d'établissements apparaissent avec les villes satellites et les cités dortoirs. Les fonctions du centre urbain éclatent et essaient, donnant lieu à la création de nouvelles unités administratives, à l'implantation d'hypermarchés et de marchés de gros, à la construction de parcs de loisirs, etc. Cette évolution fait l'objet de la communication de François Pradel de Lamaze, qui montre comment cette réorganisation de l'espace aboutit à substituer à la ville multifonctionnelle la juxtaposition à sa périphérie de zones unifonctionnelles et à poser des problèmes nouveaux de liaison entre ces zones.

La mobilité accrue des individus se traduit aussi par le fait que de petites localités rurales peuvent désormais être surtout habitées par des semi-urbains, travailleurs non-agricoles employés dans une ville voisine dont ils ont adopté le mode de vie; la diminution du nombre des agriculteurs dans les pays occidentaux, ainsi que le phénomène des résidences secondaires où les citadins passent de plus en plus de leur temps, accélèrent la transformation des zones rurales en contribuant à gommer leurs différences avec les

---

<sup>(1)</sup> On considère en général la population de résidence habituelle, avec des divergences dans l'appréciation de la durée nécessaire pour fonder l'habitude, mais la population urbaine est quelquefois réduite, comme en Chine de 1963 à 1982, à la fraction non-agricole de la population de résidence habituelle.

zones urbaines. Il s'y ajoute l'effondrement des frontières socio-culturelles entre citadins et ruraux : l'adoption des mêmes modèles de référence et l'homogénéisation des comportements, favorisée par les progrès de l'instruction et ceux de la diffusion de l'information, rendent la distinction des deux populations si hasardeuse qu'on a pu avancer que les sociétés les plus industrialisées avaient réussi à résoudre les contradictions entre villes et campagnes, dont les marxistes tiennent qu'elles sont le fruit de la division du travail.

Des facteurs subjectifs accentuent ce processus. Andromachi Hadjiyannis indique que les diverses représentations que se font les individus de la ville contribuent à déterminer des attitudes se traduisant par des choix résidentiels. Dominique Maison fait écho à cette observation et s'interroge sur le degré de liberté laissé aux individus dans ce choix ; il considère le désir d'accéder à la propriété (dont on peut se demander s'il est spontané ou induit) comme un facteur de dédensification des villes et de colonisation urbaine.

Ce phénomène de dissociation des lieux de résidence, de travail, de loisirs, de marché constitue une véritable révolution dans le processus d'urbanisation en inversant les flux ; il prive les critères utilisés traditionnellement dans les pays industrialisés de leur pouvoir de discrimination, qu'il s'agisse de taille ou de densité, de présence d'équipements dits urbains ou d'activité économique, et les rend impropres à caractériser des sous-populations homogènes. Il n'est pas impossible que le concept d'« urbain » soit finalement remplacé, dans ces pays, par d'autres lignes de partage des populations qui y ont déjà pris plus d'importance que la distinction ville/campagne.